

PROCES-VERBAL
DE LA QUATRIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES PAYS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE 11 JANVIER 1965, A 14.30 HEURES

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing, accompagné par le Dr Emminger; le Gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, accompagné par M. Bouchet; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank et Président du Comité, M. Holtrop, accompagné par le Professeur Kessler; assiste en outre le Vice-Président de la Communauté Economique Européenne, M. Marjolin. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, est aussi présent.

I. Approbation du procès-verbal de la troisième séance

Le Dr Holtrop invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la troisième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

II. Crise de la livre, dévaluations monétaires, etc.

Le Président Holtrop rappelle qu'à la fin de la séance précédente, il avait été décidé d'échanger, le plus tôt possible, des points de vue plus approfondis sur la crise de la livre et sur l'attitude que les Six devraient prendre dans l'éventualité d'un changement théorique des parités monétaires. Après avoir manifesté sa satisfaction

pour la présence de M. Marjolin, étant donné l'importance d'un contact étroit avec la Communauté au cas où il serait nécessaire de prendre une décision soudaine, il expose brièvement les trois points qui, toujours en relation avec les discussions précédentes, devraient, selon lui, faire l'objet de la séance de ce jour.

- A. Que faudra-t-il faire dans le domaine de l'aide à l'Angleterre? Lorsque le problème d'un renouvellement se posera, faudra-t-il diminuer le montant?
- B. Comment faudra-t-il répartir l'aide s'il se présente un cas nouveau, afin d'éviter que certains pays soient "surévalués" ou d'autres "sous-évalués"? Cela ne veut pas dire qu'il soit nécessaire de fixer une clé de répartition permanente, mais qu'il faudra envisager de suivre une certaine règle restant valable tant qu'il n'y aura pas de changement.
- C. Quelle attitude faut-il prendre vis-à-vis du problème théorique d'un changement des parités? Le problème ne va probablement pas se poser maintenant ni dans un avenir très proche, mais on ne saurait guère tout prévoir. Il s'agit d'un problème difficile à examiner par le Comité monétaire, puisque ce dernier est composé de représentants des banques centrales et des trésoreries. Il serait utile d'étudier les positions des banques centrales vis-à-vis des gouvernements dans les différents pays pour les comparer et les comprendre. On sait en effet que les banques centrales, dans le domaine du changement des parités monétaires, peuvent exercer une influence sur les gouvernements respectifs; mais il est rare que cette influence soit décisive.

Tous les participants se déclarent d'accord sur le choix des arguments à l'ordre du jour.

A. Prolongation de l'aide au Royaume-Uni

Après une introduction sommaire du Président Holtrop sur les différents aspects de la question, les membres du Comité ont une longue discussion visant essentiellement à fixer l'attitude à prendre lorsque le problème de la prolongation de l'aide se posera au mois de février.

A la fin de la discussion, les Gouverneurs reconnaissent tous la nécessité de recevoir, le plus tôt possible, de la part de la Banque d'Angleterre, avant la publication du programme budgétaire, des renseignements détaillés sur la situation anglaise (prévisions sur la balance des paiements; analyse des mouvements monétaires; interprétation de la situation; chances de réalisation du programme; échéances futures, etc.). Ils trouvent qu'il serait très utile, à cet effet, que le Président aille faire une visite à Lord Cromer, aussi au nom des autres Gouverneurs. M. Holtrop accueille favorablement la suggestion et se propose de se rendre à Londres avant la prochaine séance de la B.R.I. et de demander aux Anglais, dans l'intérêt de tous les autres membres du groupe de Bâle, un exposé sur la situation en faisant état à Lord Cromer des inquiétudes des Gouverneurs.

B. Répartition de l'aide dans l'éventualité d'un cas nouveau

M. Holtrop présente la clé de répartition suivante, établie par lui, sur la base des réserves:

Belgique	10%
France	25%
Hollande	10%
Allemagne	40%
Italie	15%

Sur la base d'une telle clé, la répartition de l'aide consentie à l'Angleterre en novembre, au lieu d'être la suivante,

Belgique	75 millions de dollars
Hollande	75 " " "
France	200 " " "
Allemagne	500 " " "
Italie	200 " " "
Total	1.050 millions de dollars

aurait été modifiée comme suit:

Belgique	100 millions de dollars
Hollande	100 " " "
France	250 " " "
Allemagne	400 " " "
Italie	150 " " "
Total	1.000 millions de dollars

Il s'agit maintenant, dit-il, de réfléchir à cette proposition en tenant compte que la clé devrait être, bien entendu, temporaire. Mais son existence permettrait, en présence d'une nouvelle demande, de se concentrer sur le total, ce qui renforcerait la position individuelle de chacun des membres de la Communauté. Evidemment, on peut prendre en considération d'autres éléments. C'est pourquoi il demande aux autres Gouverneurs de réfléchir à sa suggestion. Il se réserve aussi de faire tenir à ses collègues, sur la demande de M. Ansiaux, un tableau dans lequel il a résumé toute une série de chiffres concernant notamment les différents pays du Marché commun (réserves nettes, réserves brutes, balance commerciale, etc.).

C. Problème du changement de la parité

M. Holtrop observe qu'il est extrêmement important de délimiter le problème en vue de fixer à quel pourcentage, dans le cas de la dévaluation d'une monnaie (soit, à l'époque actuelle, la livre sterling), les autres ne varieraient pas;

dans quelles limites elles varieraient seulement suivant les circonstances et au-delà de quelles limites elles dévalueraient sûrement, elles aussi.

M. Brunet trouve que l'on ne peut pas exprimer un avis sans avoir fait préalablement des études économiques très précises.

M. Marjolin remarque que le problème actuel est celui de la livre et qu'il serait très utile de savoir justement ce que les Six feraient en cas de modification du taux de change d'une telle monnaie.

M. Ansiaux trouve que nous sommes maintenant dans une situation favorable pour décider de l'attitude à prendre alors que, dans 3, 4, 5 ou 6 mois, nous ne le serons peut-être plus. Il faut étudier les conséquences de la dévaluation pour chacun de nous et pour l'ensemble de la Communauté, décider des adaptations concertées, décider par exemple de modifier nos parités toutes ensemble. Il ajoute qu'il est important que chacun des Gouverneurs parle à son gouvernement pour avoir une indication sur ces réactions. Il serait très dangereux d'agir en ordre dispersé.

En ce qui concerne l'endroit où une telle discussion devrait avoir lieu, M. Emminger rappelle qu'au Comité monétaire, à l'occasion des échanges de vues qui ont eu lieu, il a été décidé que l'on n'agirait pas en ordre dispersé et que, pour atteindre une conclusion commune, les membres des Six procéderaient à des échanges de vues sur des possibilités concrètes.

Quant à l'opinion émise par M. Ansiaux que dans l'éventualité d'une dévaluation de la livre les pays du Marché commun ne devraient pas modifier les parités existant entre eux, M. Brunet et M. Holtrop expriment un avis quelque peu différent, étant donné que les conséquences

d'une telle mesure pourraient, à leur sens, être différentes dans chacun des pays de la C.E.E. A ce propos, M. Marjolin déclare que, s'il est vrai que rien n'empêche les membres de la C.E.E. de modifier la parité de leurs monnaies vis-à-vis des autres membres, il faut reconnaître que cela devient de plus en plus difficile. En effet, dit-il, avec les prix agricoles fixés en unités de compte, l'échelle mobile et l'action des syndicats, toute modification des parités peut devenir dépourvue de sens.

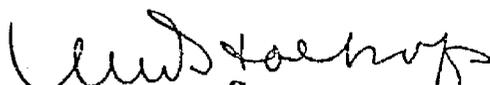
Après un autre échange de vues sur le lieu le mieux indiqué pour discuter du problème et après les hésitations manifestées par certains membres du Comité à soumettre le problème au Comité monétaire, les Gouverneurs reconnaissent l'opportunité de poursuivre leurs échanges de vues à l'occasion du mois prochain. M. Carli ajoute qu'il s'agit là justement d'une question pour laquelle le Comité des Gouverneurs a une compétence institutionnelle; M. Ansiaux préfère aussi le Comité des Gouverneurs, puisqu'il s'agit notamment d'un groupe très restreint; M. Marjolin se déclare prêt à apporter à la discussion la contribution de la Commission de la C.E.E.; M. Holtrop résume la discussion en déclarant qu'il reste entendu que le problème sera remis de nouveau à l'ordre du jour des travaux du Comité pour le mois de février et qu'entretiens chacun des Gouverneurs aura la possibilité d'étudier la question dans son propre pays.

III. Date et lieu de la prochaine séance

Il est décidé que la prochaine séance du Comité des Gouverneurs aura lieu à Bâle, le lundi 8 février, à 14.30 heures.

Bâle, le 8 février 1965

Le Président



Le Secrétaire Général

